

FRAIS FACTURÉS AUX USAGERS

Programme de Mécanique agricole - 5335

Année scolaire 2022-2023

Dates 22 août 2022 au 23 août 2023

	TOUS LES USAGERS	USAGERS DE 18 ANS ET PLUS
MANUEL SCOLAIRE ET MATÉRIEL DIDACTIQUE	Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-28	
Cahier d'exercices		
Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	17,47 \$	
Travaux d'atelier	13,30 \$	
Soudage et oxycoupage	14,38 \$	
Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesel fascicule 1	8,07 \$	
Photocopie		
Frais de photocopies	7,87 \$	
Manuel de références		
Carnet de mathématiques appliquées		30,00 \$
Dépôt pour prêt de matériel		
Dépôt remboursable à la fin de la formation		100,00 \$
ACTIVITÉ ÉDUCATIVE		
Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-29		
Visites d'entreprises locales	7,11 \$	
Total	68,20 \$	198,20 \$

Modalité de paiement

Les frais de scolarité doivent être payés en entier lors de la soirée d'accueil prévue **le 26 mai 2022**. Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, en vous rendant sur le <https://www.cfam.qc.ca/centre/admission-inscription/>. Ceux qui désirent effectuer un paiement comptant, par chèque, mandat-poste ou carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Si vous êtes prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez obtenir l'autorisation de votre agent. Cela fait, payez vos frais au centre de formation et un reçu sera émis vous permettant d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues avec l'organisme.

Prêt de matériel

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien.

Modalité de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL

Ces fournitures ne sont pas disponibles au centre. Pour vous assurer d'acheter les équipements et fournitures scolaires adéquats, nous vous invitons à attendre la rencontre d'accueil prévue le 26 mai 2022. Les enseignants vous présenteront les équipements que vous devez acheter et vous pourrez poser les questions en lien avec l'achat et l'utilisation de ces équipements.

Équipement de protection individuelle	Coûts approximatifs
1 paire de bottes de travail munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (triangle vert de la CSA)	100 \$
1 paire de gants de travail pour atelier de mécanique	7 \$
1 paire de lunettes de sécurité CSA** - <i>disponible au centre de formation</i>	2,30 \$
1 paire de gants de soudure - <i>disponible au centre de formation</i>	6,30 \$
1 boîte de gants de nitrile	16 \$
3 chemises noires de travail manches courtes ou manches longues	30 \$ ch.
1 couvre-tout bleu pour atelier de mécanique et de soudure	54 \$

Matériel d'usage personnel	Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-30
2 cartables de 2 pouces	1 crayon surligneur
1 paquet de 200 feuilles	1 calculatrice de poche
crayons à mine	1 règle de 30 cm
gomme à effacer	12 crayons de couleur en bois
stylos bleu et rouge	1 lampe de poche style crayon (recommandé)
1 petit calepin de poche	

** Si vous portez des lunettes de vue, elles doivent être conformes CSA (anti-choc) et munies de protecteurs latéraux translucides.

ACCÈS À LA FORMATION

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-27

Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), par le biais du conseil d'établissement et du comité L'Entre-Aide, met à la disposition des élèves des fonds dans le but de les aider financièrement à accéder à la formation et obtenir leur diplôme. Voici les trois mesures à votre disposition :

1) Entente de paiement

Il est possible de conclure une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec la secrétaire à l'accueil.

2) Fond de dépannage

Un prêt peut être accordé aux élèves en attente d'entrée d'argent pour leur permettre de répondre à des besoins immédiats et urgents pour un montant entre 100 \$ et 500 \$. Les élèves doivent expliquer la situation et s'entendre avec la direction sur les modalités de remboursement du prêt.

3) Fond d'urgence

Le fond d'urgence permet de faire des dons aux élèves dans le besoin pour leur permettre de couvrir des besoins de bases et ainsi, faciliter l'accès et la poursuite de la formation. Toutes les demandes seront analysées par la direction et les équipes enseignantes. Les élèves peuvent s'adresser à leur tuteur ou à la direction directement pour :

- Obtenir des sommes pour couvrir en partie les frais scolaires, le matériel didactique ou les équipements de protection individuelle;
- Obtenir une carte-cadeau d'épicier ou de station d'essence;
- Aider à payer les frais de transport, des réparations sur un véhicule ou toute autre situation qui limiterait l'accès à la formation.